

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	18 (1873)
Heft:	(20): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
Rubrik:	Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Valais. — Les deux batteries d'artillerie de montagne du Valais ont été récemment réunies à Sion pour un cours de répétition. Elles ont été inspectées, le 18 septembre, par M. le général Herzog en personne, très désireux, dit-on, de se faire une opinion définitive au sujet de l'importance réelle et de l'utilité pratique de cette arme. On dit aussi que le général Herzog est porté lui-même à mettre en doute les services que l'artillerie coûteuse dont il s'agit peut rendre à l'armée suisse dans les circonstances actuelles.

— Promotions militaires pendant le 3^e trimestre 1873 : Artillerie : Au grade de capitaine M. Maurice Ribordy, de Riddes; au grade de lieutenant M. E.-Marie Tavernier, de Martigny-Bourg.

Vaud. — L'inspection de l'armement, de l'équipement et de l'habillement, prévue par les art. 264 et 274 de la loi sur l'organisation militaire, est fixée au 26 octobre courant, dans chaque contingent.

— Voici la liste des officiers qui ont demandé et obtenu leur démission pour cause d'âge :

Etat-major d'arrondissement. Mercier, Louis, capitaine d'armement, à Orbe.

Etat-major sanitaire. Marcel, médecin-chirurgien, capitaine, à Lausanne.

Artillerie. Ruchonnet, F., capitaine, à Rivaz; Amaudruz, Ls, lieutenant, à Lausanne.

Carabiniers. Greyloz, Henri, capitaine, à Ollon.

Infanterie. Ducret, Constant, commandant, à Lausanne; Déglon, Pierre-Louis, id., à Courtilles; Bessières, Ch., capitaine, à Lausanne; Ruffet, Jules-Marc-Antoine, id., à Arzier; Larpin, Henri, id., à Lausanne.

— Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 29 juillet, MM. Frédéric Mercanton, à Riez, 1^{er} sous-lieutenant de la batterie d'artillerie n° 23 d'élite, et César Boucherles, à Vevey, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 2 de landwehr.

Le 13 août, MM. Daniel Dutoit, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant porte-drapeau du 10^e bataillon d'élite et Jules-Henri Gleyres, à Aubonne, lieutenant de la compagnie du centre n° 4 du 26^e bataillon d'élite.

Le 19 septembre, MM. Sigismond Gay, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon n° 413, R. F., et Constant Léderrey, à Grandvaux, 2^e sous-lieutenant du centre n° 2, du 70^e bataillon d'élite.

Le 3 octobre, dans le corps de l'artillerie, M. William Goy, au Brassus, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie de parc n° 75 R. F.

Dans le corps de la cavalerie, MM. Emile Roussy, à Vevey, capitaine de la compagnie d'élite n° 7; Henri Mandrot, à Echichens, capitaine de la compagnie n° 55 R. F.; Emmanuel Nicod, à Echallens, lieutenant de la compagnie d'élite n° 45; Rodolphe de Tavel, à Féchy, lieutenant de la compagnie n° 55 R. F.; Henri Grand d'Hauteville, à La Tour-de-Peilz, sous-lieutenant de la compagnie d'élite n° 15, et Henri de Cerjat, à Lausanne, sous-lieutenant de la compagnie n° 34 R. F.

Dans le corps de l'infanterie, M. Auguste Warnéry, à St-Prex, capitaine-aide-major du bataillon n° 411 R. F.

Le 10 octobre, dans le corps de l'infanterie, MM. Sébastien Jaunin, à Fey, capitaine quartier-maître du 12^e bataillon de landwehr; Adrien Jayet, à Moudon, lieutenant quartier-maître du 10^e bataillon d'élite, au grade de capitaine; Jean-Samuel Porchet, à Corcelles-le-Jorat, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de landwehr n° 4, et Emile Favre, à Thierrens, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 4 du même bataillon.

Le 7 octobre, le Conseil d'Etat a promu au grade de 2^e sous-lieutenant M. Magnin, commis d'exercice du contingent de Montricher.

Il a paru et sera mis en vente incessamment :

**PRINCIPES D'HYGIÈNE MILITAIRE
POUR OFFICIERS ET SOLDATS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE**

par Dr A. WEINMANN, lieut.-colonel fédéral, médecin de division
traduits par Dr H. Golliez, et précédés d'une préface de F. Lecomte, colonel fédéral.